

Groupe « Faisons Mieux Ensemble »
Patrick ROBERT

Déclaration au Conseil Municipal du 4 avril 2018
Délibération n° 2

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Élu(e)s,

Nous sommes, comme chacun au sein de cette assemblée, attachés à la Politique de la Ville, outil irremplaçable d'inclusion sociale à destination des populations les plus fragiles de notre commune, que ce soit socialement ou économiquement.

Dans un contexte budgétaire contraint, nous nous devons également d'être d'autant plus vigilants quant à l'emploi judicieux des fonds dévolus à cette action essentielle.

Lors de son examen en Commission, cette délibération a appelé de notre part plusieurs observations :

- La structure Action Inter Médiation était initialement présentée comme une association alors qu'il s'agit en fait d'une SCOP (Société COopérative et Participative).
- L'examen des documents comptables fournis faisait apparaître un compte bancaire créditeur à 6 chiffres, ainsi qu'une politique de rémunération qui pourrait être qualifiée de « généreuse » en particulier envers le dirigeant de cette structure.

L'on pouvait dès lors légitimement s'interroger sur la pertinence de cette subvention de 1000 €.

Nous ne pouvons que nous réjouir que nos observations aient trouvé un écho favorable, à la fois à l'échelon de la commune de Floirac, mais aussi plus largement au niveau du tour de table des financeurs de cet organisme, qu'il s'agisse d'établissements publics ou de collectivités territoriales.

Notre groupe souhaite envoyer un signal fort à la SCOP AIM sur sa gouvernance, sans pour autant que notre vote puisse être interprété comme voulant faire obstacle à la Politique de la Ville menée à Floirac, dont elle est l'un des intervenants.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.